Ontario

Commission de contrôle
cinématographique de l'Ontario

Rapport annuel

2007-2008

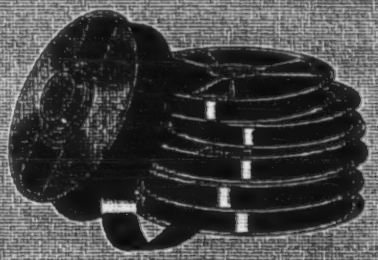

www.ofrb.gov.on.ca

Ontario **Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario**

15 mai 2008.

L'honorable Ted McMeekin
Ministre des Services gouvernementaux
Édifice Whitney
4e étage, bureau 4320
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario) M7A 1W3

Cher ministre McMeekin,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario pour l'année financière se terminant le 31 mars 2008.

Ce rapport dresse le bilant des fonctions et des responsabilités de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario dans le cadre du mandat qui lui est attribué par la *Loi de 2005 sur le classement des films*, et présente le bilan d'exploitation pour l'exercice.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Janet Robinson, présidente.

Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario

1075, ch. Millwood Toronto (Ontario) M4G 1X6
Téléphone : 416 314-3626 Télécopieur : 416 314-3632
Site Web : www.ofrb.gov.on.ca

Ontario

Table des matières

Rapport de la présidente 3

La Commission et ses activités

Notre mission 7
Notre organisme 7
Types de comités 7
Comment sont classés les films 9
Pourquoi classer les films 9
Notre collectivité 10
Refus d'approbation 11

Bilan financier et bilan des activités 12

La présidente et les membres de la Commission 14

Rapport de la présidente

L'exercice 2007-2008 a été particulièrement occupé pour la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario (CCCO). Nos activités quotidiennes se sont poursuivies en faisant appel à des méthodes accélérées et notre programme de sensibilisation du public a été élargi par l'ajour de nouvelles initiatives.

Activités quotidiennes

En 2007-2008, la CCCO a classé 4 783 films et cumulé 475 684 minutes de projection. Elle a aussi procédé au classement de 2 720 autres films sur dossier.

Au 31 mars 2008, la CCCO était composée de 20 membres, représentant un bon échantillon de la population diversifiée de l'Ontario. Sur décision de la présidente, l'examen des films de 35 mm continue d'être confiée à des comités de trois membres. Les membres plus anciens travaillent individuellement – on parle de « comités » d'une seule personne – pour l'approbation des films destinés aux adultes. Des comités composés de deux membres se chargent du visionnement des DVD et des vidéos grand public. Cette année, il y a eu 467 comités comité de visionnement, dont 207 se composaient d'une seule personne. Tous les membres continuent d'être formés relativement aux lignes directrices régissant la classification des films et au travail administratif nécessaire à la préparation des rapports sommaires.

La CCCO a poursuivi la mise à jour de son *Member Reference Manual*, un document conçu pour être facilement modifiable en vue de refléter les nouvelles politiques et procédures. Le secteur des films pour adultes demeure stable. Une diminution des refus d'approbation a toutefois été observée.

Les soirées publiques continuent de connaître un grand succès auprès de la collectivité et des écoles de cinéma des universités. Nous avons organisé 21 projections publiques, lesquelles ont attiré environ 354 participants. La Commission a également offert des services de *sous-titrage pour les malentendants* afin d'aider un membre de la collectivité et nous continuerons d'assurer ce service

en 2008-2009 dans le but de joindre tous les membres de la collectivité.

À titre de présidente, je continue de participer à la journée *Amenez vos enfants au* travail, dans le cadre de laquelle j'ai pu effectuer une présentation à l'intention de 90 élèves de 9e année leur expliquant comment la CCCO classifie les films.

Notre programme de sensibilisation du public comprenait un séminaire à l'intention des étudiants du département d'études scientifiques de l'Université Carleton.

Nous avons également poursuivi nos sondages dans le cadre de soirées publiques, pour mesurer l'efficacité de ce programme. Les résultats de ces sondages se trouvent en page 11.

Cette année encore, la CCCO a accueilli plusieurs étudiants du Collège Humber, en études parajuridiques, dans le cadre de leurs études en arbitrage.

L'annonce, par le ministre Philips, de la tenue du concours *Class Act Wanted/Talents recherchés* organisé dans les écoles de cinéma de l'Ontario a eu lieu en septembre 2007 à l'Ontario College of Art and Design. Nous avons reçu 11 soumissions à ce concours. Le comité de sélection a retenu cinq dossiers de candidature. Chacun de ses auteurs a reçu une bourse de 10 000 $ et a été jumelé à un mentor de l'industrie de la publicité. Les projets finaux devaient être déposés le 17 juillet 2008. Les gagnants ont été annoncés le 24 juillet 2008.

La société Cineplex a gracieusement offert de projeter nos communiqués d'intérêt public en alternance avant la présentation de leur film principal. Les films des finalistes du concours 2006 ont bénéficié d'une exposition exceptionnelle, grâce à des projections sur plus de 690 écrans en Ontario, dans les salles des sociétés Cineplex et Empire. Le câblodistributeur Rogers a également diffusé nos communiqués sur ses chaînes de télé à la carte. Les deux ont été une fantastique occasion de faire connaître le travail des futurs cinéastes ontariens et de sensibiliser simultanément le public ontarien.

ShowCanada est un salon annuel de l'industrie du cinéma organisé par l'Association canadienne des distributeurs de films. Le Conseil interprovincial de classement des films du Canada (IFCCC), dont la CCO fait partie, tient sa rencontre annuelle dans le cadre de ShowCanada. Les conseils provinciaux de classification profitent de cette occasion pour se réunit et discuter de leurs préoccupations communes et de leurs initiatives. Puisque la rencontre 2007 avait lieu à Niagara Falls, en Ontario, la CCCO était heureuse d'accueillir la rencontre annuelle de l'IFCCC.

Nous avons tenu deux réunions de la Commission. L'honorable Doug Frith, président de l'Association canadienne des distributeurs de films, était présent lors de la rencontre du mois de mai. Ces réunions ont notamment donné lieu à des discussions sur le piratage et sur le travail de l'Association auprès du gouvernement fédéral dans le cadre de l'adoption de nouvelles lois sur le droit d'auteur et sur le piratage.

Lors de la réunion de novembre, un séminaire a eu lieu sous le thème de la violence et de l'horreur dans les films destinés au grand public. À cette occasion, la Commission a demandé à ce que deuxième séminaire, sur la violence exclusivement, ait lieu le 9 janvier 2008. Dans le but de demeurer bien informés, nous continuerons de tenir des séminaires le jour précédant les réunions de la Commission et nous effectuerons toute modification jugée nécessaire à nos lignes directrices en matière de classification lors des réunions de la Commission.

Objectifs de la présidente

Mon objectif principal en tant que présidente de la CCCO est de renseigner les consommateurs de l'Ontario. Il importe que la Commission fournisse aux membres du public suffisamment d'information pour leur permettre d'exercer des choix éclairés en matière de divertissement pour eux-mêmes, et surtout, pour leurs enfants.

De nombreux changements ont été apportés au site Web de la CCCO en vue de s'assurer qu'il demeure à jour. Il renferme non seulement le classement des films et des indications quant à leur

contenu, il livre aussi des éléments détaillés des observations du comité au cours du processus de classification.

La brochure de la CCCO intitulée *Le choix est à vous* a été distribuée dans les Centres de la petite enfance de l'Ontario et dans les points de service de services Ontario, avec l'aide du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. La brochure, que l'on peut aussi télécharger à partir du site Web de la CCCO, vise à aider les parents à accroître leur compréhension du système de classification des films et à exercer de meilleurs choix de films et de jeux vidéo.

À l'avenir, nous entendons continuer d'entretenir des relations fructueuses avec l'industrie du cinéma et les autres commissions cinématographiques au pays, poursuivre l'amélioration de notre site Web et aller de l'avant avec de nouvelles idées et de nouveaux projets pour sensibiliser et servir notre clientèle, la population de l'Ontario.

J'envisage l'avenir avec confiance et j'ai la ferme intention de relever de nouveaux défis, de promouvoir l'éducation et de stimuler l'innovation.

La Commission et ses activités

Notre mandat

La CCCO reçoit son mandat du gouvernement de l'Ontario, par l'entremise de la *Loi de 2005 sur le classement des films* (la « *Loi* »), et le remplit dans le cadre d'un organisme autonome relevant du ministère des Services gouvernementaux.

Sauf quelques rares exceptions, aucun film (longs métrages/bande-annonce), y compris les vidéos et les DVD, ne peut être distribué ou présenté en Ontario sans avoir d'abord été classé par la CCCO.

En vertu de la *Loi de 2005 sur le classement des films*, la CCCO examine et classe les films grand public. Elle est également chargée d'examiner et d'approuver les films à caractère sexuel pour adultes destinés à la distribution et à la présentation publique. Le classement des films en Ontario (Général, Surveillance parentale recommandée, 14A, 18A et Réservé aux adultes) est défini au Règlement 452/05 aux termes de la *Loi*.

Notre organisme

La CCCO est un organisme axé sur la collectivité et ses membres proviennent de diverses communautés en Ontario. Il s'agit d'hommes et de femmes qui appartiennent à tous les groupes d'âge, qui proviennent de divers horizons ethniques et professionnels et qui ont des orientations sexuelles diverses.

Sur la recommandation du ministre des Services gouvernementaux et du Conseil des ministres provincial, les membres sont nommés par décret par le lieutenant-gouverneur pour un mandat de deux ans. Leur mandat peut être renouvelé pour trois ans, puis pour un autre cinq ans, pour un maximum de dix ans à la Commission.

Les membres travaillent sept heures par jour, généralement quatre ou cinq fois par mois, et reçoivent une indemnité journalière.

Types de comités

Il y a trois types de comités de visionnement, chacun étant supervisé par un membre plus ancien. Chaque type de comité remplit un rôle différent :

Comité régulier :

Ce comité se compose d'un à trois membres. Les membres tentent de s'entendre sur le classement,

mais il arrive parfois que l'un d'eux s'oppose au classement attribué; ce membre peut alors demander l'intervention d'un comité supplémentaire.

Comité supplémentaire :

De deux à quatre autres membres de la Commission visionnent le film. Les résultats du comité régulier et du comité supplémentaire sont combinés, et la majorité l'emporte. Comme ce processus est lancé par un membre, il ne coûte rien au distributeur. Nous considérons que ce type de comité fait partie de notre programme interne d'assurance de la qualité.

Comité d'appel :

Ce comité est sollicité et payé par le requérant qui n'est pas d'accord avec la décision de la Commission. Il est composé de trois à cinq membres qui n'ont pas encore vu le film. Sa décision quant au classement ou à l'approbation du film est finale, sous réserve de l'objection du directeur, qui a le droit d'exiger un réexamen de la décision.

Lorsqu'un film controversé aura été soumis aux trois comités, jusqu'à 12 membres de la Commission l'auront visionné.

Réexamen :

Aux termes de la *Loi*, le directeur peut soumettre un film, y compris un jeu vidéo, à la Commission, ou demander à une personne qui distribue, présente ou offre de distribuer ou de présenter un film ou un jeu vidéo de soumettre le film ou le jeu vidéo à la Commission en vue de réexaminer la classification ou l'approbation, ou de déterminer si un film s'y soustrait. Dans un tel cas, aucuns frais supplémentaires ne seront exigés au requérant et au comité composé d'un minimum de trois membres qui n'ont pas encore vu le film. La décision du comité est définitive.

Comment nous classons les films

Les membres de la CCCO examinent la nature générale et l'intégrité du film dans son ensemble, et le classifient en s'appuyant sur la *Loi* et les lignes directrices établies. Ces lignes directrices sont continuellement revues et mises à jour, ce qui permet à la Commission d'être objective tout en se gardant une marge de manoeuvre. De cette façon, elle peut non seulement préserver l'intégrité des normes qui ont cours dans la collectivité, mais également apprécier et prendre en compte les qualités artistiques de la production ou son importance sociale ou documentaire.

Pendant la projection du film, chaque membre du comité note avec soin tous les éléments qui contribueront à sa classification : utilisation d'un langage grossier, présence de nudité, violence, activité sexuelle, scènes d'horreur et répercussions psychologiques du contenu. Après la projection, les membres du comité entament une discussion en consultant leurs notes et établissent le classement du film.

Chaque élément noté est évalué en fonction de son contenu, de son traitement et de l'effet cumulatif qu'il aura sur les spectateurs. Les membres évaluent le style, le ton, la durée, la fréquence et la quantité des détails visuels et/ou verbaux. Le rapport entre ces éléments et le récit est également pris en compte dans la décision du comité.

En plus du classement d'un film, la CCCO peut ajouter des indications complémentaires telles que *nudité*, *langage grossier* ou *violence brutale*. Ces avertissements, tout comme le classement, doivent figurer sur toute publicité pour aider le public à exercer un choix éclairé.

Pourquoi classer les films

Un bureau de classification des films aide les consommateurs à exercer des choix éclairés au sujet des films qu'ils voient. Partout dans les pays développés, les amateurs de cinéma veulent être renseignés, autrement que par l'industrie cinématographique, sur le groupe d'âge auquel s'adresse un film (son classement) et sur son

contenu (indications complémentaires, telles que *langage grossier, violence, nudité,* etc.). Cette information aide les gens à déterminer si un film est approprié pour leurs enfants ou pour eux-mêmes.

La plupart des pays développés, dont les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, la France, l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Norvège, le Danemark et la Suède sont dotés d'un bureau de classification des films.

L'activité principale de la CCCO consiste à classifier les œuvres. La Commission constitue une précieuse source d'information sur les films et les vidéos et aide les spectateurs à exercer des choix éclairés en matière de divertissement, pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Notre collectivité

Les normes qui prévalent au sein de la collectivité demeurent une priorité lorsque la CCCO révise ses lignes directrices. La Commission dispose de plusieurs outils pour évaluer les besoins des collectivités qu'elle dessert.

La CCCO est structurée de façon à pouvoir résoudre les problèmes précis liés aux normes qui prévalent dans les collectivités. Ses membres sont des gens qui viennent d'un peu partout dans la province et qui visionnent des films à temps partiel. Ils appartiennent à divers groupes d'âge, sont de divers horizons ethniques et professionnels et ont des orientations sexuelles diverses. Nous nous efforçons de compter autant d'hommes que de femmes parmi nos membres.

Tous les membres de la Commission se réunissent au moins deux fois par an pour discuter des modifications à apporter aux politiques, aux procédures et aux lignes directrices. Toutes les modifications sont débattues et sont soumises au vote de l'ensemble des membres avant d'entrer en vigueur.

La Commission réévalue sa perception des normes sociales lors de projections qui ont lieu deux fois par mois et qui réunissent le comité d'examen officiel et des membres du grand public. Les opinions du public sur l'éventuelle classification sont ensuite comparées avec la décision du comité.

La Commission reçoit aussi des commentaires de la part des médias, de groupes d'intérêt et du grand public par lettre, par téléphone, par télécopieur, par courriel ou dans son site Web. Sa responsabilité est de comprendre et de prendre en compte les normes qui prévalent dans les collectivités de l'Ontario.

Refus d'approbation

Le pouvoir de la Commission de refuser d'approuver des films a été limité aux seuls films qui ont pour sujet principal la représentation explicite d'activités sexuelles. Le pouvoir de la Commission de refuser l'approbation est subordonné aux normes établies en matière d'obscénité criminelle. Elle revoit régulièrement ses lignes directrices sur les films à caractère sexuel pour adultes afin de s'assurer qu'elle travaille en conformité, dans le cadre de son mandat en tant qu'organisme de réglementation provincial, avec les règles de l'Agence des services frontaliers du Canada et le Code criminel du Canada. La Commission n'intervient aucunement dans les activités visant à déterminer l'obscénité ou la pornographie juvénile. Ces fonctions relèvent de la police et sont la responsabilité du fédéral.

Ontario

Bilan financier et bilan des activités 2007-2008

Bilan financier – 2007-2008

Revenus :	Frais de classement des films et vidéos*	**3 734 654 $**
	Revenu total	**3 734 654 $**
Dépenses :	Indemnités quotidiennes	**482 160 $**
	Dépenses directes de fonctionnement	**86 373 $**
	Dépenses administratives et générales	**406 000 $**
	Dépenses totales**	**974 533 $**

* Pour le classement des films, y compris les vidéos et les DVD, les distributeurs paient 4,20 $ la minute. Pour les films grand public en langues autres que l'anglais ou le français, les frais sont fixes, et sont de 78,75 $ par film. Le classement des films grand public entièrement produits au Canada est gratuit. Des frais sont aussi exigés pour le classement des bandes-annonces, et pour certains films classés sur dossier.

** Note : ne sot pas inclus dans ces données les coûts indirects se rapportant à des activités telles que les inspections, les mesures coercitives, les activités juridiques, l'examen des politiques, etc.

Répartition par catégories – 2007-2008
Films grand public visionnés (toutes langues)

	2007/2008	*2006/2007*	*2005/2006*
Général	19 %	18 %	25 %
Surveillance parentale	28 %	29 %	35 %
14A	36 %	40 %	30 %
18A	10 %	8 %	7 %
Réservé aux adultes	7 %	5 %	3 %

Résultats du sondage sur les projections publiques - 2007-2008

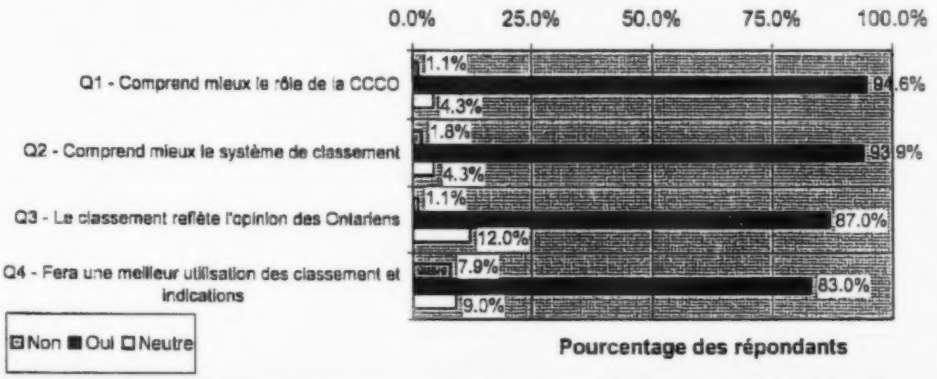

Bilan financier et bilan des activités

	2007-2008	2006-2007
Bilan financier		
• Revenus*	3 734 654 $	2 978 212 $
• Dépenses**	974 533 $	877 806 $
Bilan des activités		
Films visionnés		
• Grand public (anglais et français)	1 578	1 444
• Grand public (autres langues)	238	226
• À caractère sexuel, pour adultes	2 548	2 525
• Bandes-annonces de films grand public	419	417
Total – films visionnés	**4 783**	**4 612**
Minutes de projection		
• Grand public (anglais et français)	160 540	134 658
• Grand public (autres langues)	26 898	25 177
• À caractère sexuel, pour adultes	287 378	287 612
• Bandes-annonces de films grand public	868	867
Total – films visionnés	**475 684**	**448 314**
Films classifiés sans visionnement		
• Films grand public (classé sur dossier)	2 720	2 744
Appels/non-approbation/réexamen		
• Appels – décision révisée	10	9
• Appels – décision maintenue	8	1
• Décisions de non-approbation	6	25
• Réexamen – décision révisée	3	1
• Réexamen – décision maintenue	0	1
Comités de visionnement		
• Nombre de comités	505	467
• Moyenne des minutes visionnées par comité	942	960
Délais de service		
• Film 35 mm (norme <=1 à 2 jours)	1,6	1,3
• Vidéo/ DVD (grand public) (norme <=10 jours)	6,7	7,1
• Vidéo/ DVD (adulte) (norme <=10 jours)	8,8	9,6
Projections publiques		
• Nombre de projections	21	24
• Nombre de participants	354	448

* Pour le classement des films, y compris les vidéos et des DVD, les distributeurs paient 4,20 $ la minute. Pour les films grand public en langues autres que l'anglais et le français, les frais sont fixes et sont de 78,75 $ par film. Le classement des films grand public entièrement produits au Canada est gratuit. Des frais sont aussi exigés pour le classement des bandes-annonces, et pour certains films classés sur dossier.

** Sont exclus de ces données les coûts indirects liés aux activités telles que l'inspection, les mesures coercitives, les activités juridiques, l'examen des politiques, etc.

Ontario

Présidente

Janet Robinson

Janet Robinson est infirmière autorisée. Elle a travaillé pendant 24 ans dans une clinique d'obstétrique et de gynécologie. Elle a fondé une société de consultants qui offrait des visites à domicile aux nouveaux parents.

Pendant plusieurs années, Janet a travaillé à temps partiel comme infirmière d'entreprise au Toronto Star, à Ontario Power Generation et à l'hôtel Royal York.

Elle est très active au sein de la collectivité où elle vit avec son conjoint. Le couple a deux enfants, maintenant adultes, et trois petits-enfants. Lorsque son emploi du temps le permet, elle s'adonne à ses loisirs favoris, la lecture et le golf, et consacre aussi du temps à ses amis et à sa famille.

Présidente suppléante

Shauna Stein

Shauna Stein a été nommée pour occuper la présidence de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario lorsque la présidente est absente ou incapable de siéger.

Elle a d'abord été nommée, en mars 2007, représentante de la collectivité au tribunal de révision du RPC/OAP, et ce, pour un mandat de trois ans. Shauna a enseigné pendant plus de dix ans, tant dans des établissements publics que privés. Elle est instructrice de yoga agréée, et a enseigné bénévolement le yoga à des femmes souffrant de sclérose en plaques, par l'intermédiaire du Service des parcs et des loisirs de la Ville de Toronto.

Shauna est titulaire d'un baccalauréat ès arts en sociologie et d'un baccalauréat spécialisé en sociologie de l'Université York, de même que d'un baccalauréat en éducation/COF de l'Université de Toronto.

Membres de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario

Membre	Ville	Première nomination (à ce poste)	Date de fin du mandat en cours
Duane Anderson	Toronto	25 octobre 2006	25 octobre 2008
Aris Babikian	Toronto	7 décembre 2005	7 décembre 2008
Tina Bragagnolo	Ajax	28 mai 2003	28 mai 2009
Pat Brown	Brantford	15 juillet 2005	15 juillet 2008
Tony Cosentino	London	5 juillet 2004	5 juillet 2009
Donald Duprey	Toronto	15 novembre 2006	15 novembre 2008
Lorraine Dupuis	Sudbury	11 avril 2006	11 avril 2009
Cathy Ferlisi	Concord	25 octobre 2006	25 octobre 2008
Janet Fine	Toronto	7 décembre 2005	7 décembre 2008
John Hastings	Toronto	30 juin 2006	30 juillet 2007
Lorelei Kidd	Toronto	24 avril 2003	24 avril 2008
Kristina Laukkanen	Toronto	25 octobre 2006	25 octobre 2008
Ron Maloughney	Burlington	22 juin 2005	22 juin 2008
Claudia Monte	Windsor	25 octobre 2006	25 octobre 2008
Aggrey Msosa	Ottawa	17 mai 2006	17 mai 2009
Sue Rainville	Toronto	1er juin 2005	1er juin 2008
Janet Robinson	Toronto	13 octobre 2004	15 juillet 2008
Shauna Stein	Toronto	22 novembre 2002	22 novembre 2011
Trudie Villeneuve	Toronto	6 janvier 2006	5 janvier 2009
John Wilkie	Toronto	11 avril 2006	11 avril 2009